

Série thématique « 75<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale – La Haute Assemblée et le traumatisme des camps »

*Partie 4. « Vous voilà enfin de retour parmi nous ! » À propos de Pierre Diriken et de Marius Renard*

« EN SAVOIR PLUS ? »

## « Vous voilà enfin de retour parmi nous ! »

À propos de Pierre Diriken et de Marius Renard

Mardi 24 avril 1945. Les jours du Troisième Reich sont comptés. Quatre jours plus tôt, Adolf Hitler a fêté son dernier anniversaire et le lendemain, les soldats américains et russes se serreront la main sur les rives de l'Elbe. Alors que la victoire finale est à portée de main, les libérateurs alliés découvrent une abomination sans précédent : les camps de concentration et d'extermination allemands. Les images de l'horreur font le tour du monde.

Ce même mardi, les sénateurs belges ont été priés d'être présents dès le début de la séance plénière par le président, Robert Gillon<sup>1</sup>. Il s'est entretenu avec des compatriotes qui ont par miracle survécu à la terreur nazie. Épouvanté par leurs récits, il tient à ce que tous les sénateurs se joignent à la protestation qu'il exprimera au nom du Sénat. Son appel ne tombe pas dans l'oreille d'un sourd et ce sont de vifs applaudissements qui saluent les dernières phrases qu'il prononce sur un ton pathétique : « *Le Sénat de Belgique, unanime, se joint à ceux qui flétrissent le crime allemand et qui exigent le châtement impitoyable des coupables. Il espère que cette œuvre de salubrité et de justice se poursuivra sans faiblesse. Nos martyrs ne nous pardonneraient pas la moindre défaillance dans l'accomplissement d'un devoir que chacun de nous sent plus impérieux que jamais*<sup>2</sup>. »

Mais avant de clamer au monde cette indispensable protestation, Gillon veut donner des nouvelles positives. Depuis que les sénateurs se sont séparés, la semaine précédente, ils ont appris avec joie que quatre de leurs collègues ont été arrachés aux mains de l'ennemi<sup>3</sup>. Il s'agit de **Pierre Diriken** et de **Marius Renard**, sénateurs en fonction, mais aussi d'Albert François et d'Eugène Soudan, anciens sénateurs. Gillon saluera Diriken et Renard au nom de tous les sénateurs le jour où ils reprendront leur place dans l'hémicycle. Les autres orateurs s'associent sans réserve aux propos de leur président, notamment le sénateur libéral Paul Henricot, qui est ovationné pour ses propos : « *Songeons à nos malheureux collègues et amis Diriken, Renard et Vanderpoorten, qui sont encore en ce moment en Allemagne et dont nous attendons avec impatience le retour parmi nous*<sup>4</sup>. ».

<sup>1</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 24 avril 1945, Communication de M. le président, p. 299.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 300. On n'apprendra qu'à la fin du mois de mai 1945 qu'Arthur Vanderpoorten ne reviendra plus et est décédé le 3 avril 1945 à Bergen-Belsen.

Le néerlandophone Diriken et le francophone Renard font tous deux partie du groupe politique socialiste du Sénat. Pourtant ce qui les sépare va bien au-delà de l'appartenance linguistique. Chacun a ses accents propres, un style particulier et une approche différente. On perçoit très clairement qu'ils proviennent d'une région différente. Il en va de même pour leurs traits de caractère, ce qui n'est pas tout à fait étranger à leur origine. Cela façonnera le souvenir que l'on gardera d'eux : le Limbourgeois serviable et enjoué et le Borain direct et entêté<sup>5</sup>. Leurs parcours de prisonnier politique divergent eux aussi. Dans le cas de Diriken, il s'agit d'un parcours assez classique qui, comme il le dira lui-même, l'a conduit dans ces lieux hautement symboliques que sont Breendonk et Buchenwald<sup>6</sup>. Le parcours de Renard au contraire est plutôt atypique. Après avoir été incarcéré une première fois, il est libéré avant d'être emmené en extrême par l'occupant. Les camps au nom funeste lui seront épargnés mais il n'en subira pas moins de dures épreuves.

## Antécédents

### *Pierre Diriken*

Pierre Diriken voit le jour à Tongres, le 16 février 1882. Son père est couvreur et lui-même gagne sa vie en tant qu'ouvrier imprimeur.<sup>7</sup> Par tirage au sort, il est dispensé de service militaire<sup>8</sup>. À l'âge de vingt ans, la promesse d'un salaire plus élevé le conduit à Liège. Il y découvre le mouvement socialiste. De retour dans sa ville natale, il entend y créer un mouvement semblable. Il fonde des syndicats, ainsi que la *Tongers Huis* (Maison tongroise), un magasin coopératif<sup>9</sup>. Il écrit en outre des articles dans le journal *Vooruit* et est actif au sein de nombreuses associations socialistes. Après la Première Guerre mondiale, le Parti ouvrier belge (POB) le désigne propagandiste-secrétaire pour le Limbourg<sup>10</sup>. Il est élu conseiller communal à Tongres mais doit d'abord faire face à une majorité catholique. En 1926, un cartel entre les libéraux et les socialistes remporte la majorité et Diriken devient échevin<sup>11</sup>. À l'époque, il est sénateur coopté depuis un an déjà.

Au Sénat, Diriken se préoccupe du sort de tous ceux qui restent sur la touche ou qui sont maltraités dans la société. Ainsi, il n'admet pas que le montant de l'aide aux chômeurs diffère selon la commune<sup>12</sup>. De plus, chaque province applique des cotisations différentes pour les allocations familiales. Diriken estime qu'il n'est pas équitable que les ouvriers et employés doivent s'acquitter d'une cotisation plus élevée dans les provinces peuplées d'un grand nombre de familles nombreuses<sup>13</sup>. Il tient également à prendre fait et cause pour les petits paysans et à

---

<sup>5</sup> Pour Diriken : *Annales parlementaires*, Chambre, 2 février 1960, Décès de M. Diriken, député de l'arrondissement de Tongres, p. 2. Pour Renard : *Annales parlementaires*, Sénat, 20 juillet 1948, Hommage à la mémoire de MM. Maquet et Renard, sénateurs, pp. 1722-1723.

<sup>6</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 2 mai 1945, Hommage à M. Diriken, questeur du Sénat, p. 315.

<sup>7</sup> Luc PEIREN, 'Pierre Diriken', in: *ODIS*, 26 mai 2010 (record last modified date: 3 août 2020), [ <https://www.odis.be/hercules/toonPers.php?taalcode=nl&id=85357> ], consulté le 15 janvier 2021.

<sup>8</sup> *Individuelle Dokumente KZ Buchenwald*, 1.1.5.3 / 5760037 / ITS Digital Archive, Arolsen Archives.

<sup>9</sup> Luc PEIREN, 'Pierre Diriken', in: *ODIS*, 26 mai 2010 (record last modified date: 3 août 2020), [ <https://www.odis.be/hercules/toonPers.php?taalcode=nl&id=85357> ], consulté le 15 janvier 2021.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 9 avril 1930, Budget du ministère de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale pour l'exercice 1930, p. 777

<sup>13</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 10 février 1938, Budget du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale pour l'exercice 1938, p. 601.

défendre leurs intérêts comme ceux des ouvriers<sup>14</sup>. Enfin, il exhorte le gouvernement à faire quelque chose pour les travailleurs manuels du secteur du tabac<sup>15</sup>.

Mais ce sont bien les intérêts de la province, si défavorisée, du Limbourg qui tiennent le plus à cœur Diriken. Il attire l'attention de la Haute Assemblée sur les bâtiments scolaires du réseau officiel de sa province d'origine. Ceux-ci sont, selon lui, dans un état lamentable. Il recommande au ministre compétent d'envoyer un émissaire sur place pour qu'il puisse se rendre compte de cette situation intolérable<sup>16</sup>. Les liaisons ferroviaires sont médiocres, même avec la ville proche de Liège. Diriken réclame une solution pratique dans l'intérêt des nombreux ouvriers limbourgeois qui se rendent chaque jour à Liège pour y gagner leur vie<sup>17</sup>. Il impute une catastrophe minière à Waterschei à la cupidité de l'entreprise qui exploite la mine. Afin d'éviter de telles catastrophes à l'avenir, il plaide en faveur d'une nationalisation<sup>18</sup>. Et lorsque les mineurs limbourgeois décrètent une grève de vingt-quatre heures, ils peuvent compter sur le soutien de Diriken<sup>19</sup>.

De manière conséquente, il prend position contre les « cléricaux » qui sont encore particulièrement puissants dans sa province. Pourquoi ne votent-ils pas avec les socialistes contre le militarisme et la guerre ? Selon Diriken, le commandement du Christ « Tu ne tueras point » ne laisse pas le choix<sup>20</sup>. À ses yeux, ce sont surtout les catholiques du Limbourg qui attisent la guerre scolaire. Il fustige les pressions inadmissibles que le clergé exerce sur les parents pour qu'ils n'envoient pas leurs enfants à l'école officielle<sup>21</sup>.

Après les élections de 1939, le Sénat nomme Diriken à la fonction de questeur, peu de temps après l'élection de Gillon à la présidence<sup>22</sup>.

### *Marius Renard*

Marius Renard est né à Hornu le 6 octobre 1869. Après des études techniques à l'athénée de Mons, il travaille comme enseignant. De 1891 à 1907, il enseigne plusieurs matières à Wasmes et Saint-Ghislain, comme la mécanique, le dessin, l'histoire de l'art et l'économie politique<sup>23</sup>. Il fait preuve d'une grande créativité dans de multiples domaines. Il acquiert ainsi la notoriété non seulement en tant qu'affichiste et céramiste mais aussi en tant qu'écrivain et journaliste. Il exerce en outre des fonctions administratives au sein de l'enseignement et dans le secteur des arts et des musées<sup>24</sup>.

<sup>14</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 6 mars 1935, Budget du ministère de l'Agriculture et des Classes moyennes pour l'exercice 1935, pp. 190-191.

<sup>15</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 9 juin 1938, Projet de loi concernant les accises et les douanes, pp. 1485-1486.

<sup>16</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 22 juillet 1925, Budget du ministère des Sciences et des Arts pour l'exercice 1925, p. 172.

<sup>17</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 28 juillet 1925, Budget de l'administration des chemins de fer pour l'exercice 1925, pp. 274-275.

<sup>18</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 8 mai 1929, Interpellation de M. Diriken à M. le ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale « sur la catastrophe de Waterschei », pp. 1101-1103.

<sup>19</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 9 avril 1930, Budget du ministère de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale pour l'exercice 1930, p. 777.

<sup>20</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, Projet de loi sur l'emploi des langues à l'armée, p. 1275.

<sup>21</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 22 décembre 1931, Budget du ministère des Sciences et des Arts pour l'exercice 1932, p. 286-288.

<sup>22</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 26 avril 1939, Nomination du Bureau définitif, pp. 29-30.

<sup>23</sup> R. DE VULDERE, *Biografisch repertorium der Belgische parlementairen, senatoren en volksvertegenwoordigers, 1830 tot 1.8.1965*, mémoire de licence non publié, Université de Gand, Faculté de Philosophie et Lettres, 1964-1965, p. 1673 (Archives Sénat, dossier biographique n° 764, Marius Renard).

<sup>24</sup> *Ibid.*, pp. 1673-1674.

À l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, Renard quitte sa région natale pour l'agglomération bruxelloise. C'est aussi dans la région bruxelloise que débute sa carrière politique. Il s'engage au POB et devient conseiller provincial du Brabant en 1908<sup>25</sup>. En 1912, il est élu conseiller communal d'Anderlecht, mandat qu'il exercera jusqu'en 1921<sup>26</sup>, année au cours de laquelle il devient en outre député permanent du Brabant<sup>27</sup>. L'année 1932 marque la fin de ses mandats provinciaux. C'est en effet au cours de cette année qu'il devient sénateur élu directement. Dès 1939, il revient à l'avant-plan de la scène communale en tant que conseiller communal et bourgmestre d'Anderlecht<sup>28</sup>.

Le Sénat fait la connaissance d'un débateur toujours prêt à la lutte et à la riposte. La voix fortement timbrée de Renard et son style direct impressionnent et forcent l'écoute de son auditoire<sup>29</sup>. Dès sa première intervention à la tribune, il montre qu'il ne mâchera pas ses mots : « *Vous m'excuserez si, au cours de mon improvisation, je manque peut-être de mesure. Vous voudrez le mettre sur le compte d'une combativité que j'essaie de maintenir le plus longtemps possible*<sup>30</sup>. » Il s'en prend ensuite à la politique des subsides à l'égard de l'enseignement agricole qui, selon lui, profite surtout au Boerenbond qui n'est pourtant pas une organisation neutre<sup>31</sup>. Le grand défenseur de l'enseignement officiel qu'est Renard ne peut se satisfaire de cette situation. Il se lance dans une vive discussion, principalement avec la droite catholique et avec Gustaaf Sap, le ministre, lui aussi catholique, de l'Agriculture et des Classes moyennes. Afin de calmer les esprits, le président du Sénat rappelle à Renard qu'il ne s'exprime plus au conseil provincial : « *Je vous en prie, monsieur Renard, nous ne sommes pas au conseil provincial*<sup>32</sup>. » Ces débats animés se répéteront régulièrement, notamment lorsque Renard critiquera les économies et les pouvoirs spéciaux attribués au gouvernement en place<sup>33</sup>.

Tout comme Diriken, Renard a à cœur de défendre les intérêts de sa région d'origine au Sénat. Le Borinage perd une partie de sa valeur économique et a, selon lui, urgemment besoin de travaux d'infrastructure<sup>34</sup>. Il réclame aussi de temps à autre de l'attention pour l'enseignement professionnel, entre autres pour la formation dans l'artisanat et les métiers d'art, un secteur qui lui tient naturellement à cœur<sup>35</sup>.

Après la mobilisation en 1939, Renard se préoccupe de la protection de la population civile contre les attaques aériennes. Selon lui, le manque d'organisation de la défense aérienne met

---

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 1673 ; Luc PEIREN, 'Marius Renard', in : *ODIS*, 1<sup>er</sup> février 2013 (record last modified date: 8 août 2020), [ [https://www.odis.be/hercules/toonPers.php?taalcode=nl&id=95133#PS\\_BIOGRAFIE\\_95133](https://www.odis.be/hercules/toonPers.php?taalcode=nl&id=95133#PS_BIOGRAFIE_95133) ], consulté le 26 novembre 2020.

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 20 juillet 1948, Hommage à la mémoire de MM. Maquet et Renard, sénateurs, pp. 1722-1723.

<sup>30</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 30 mars 1933, Budget du ministère de l'Agriculture et des Classes moyennes, p. 256.

<sup>31</sup> *Ibid.*, pp. 256-259.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 259.

<sup>33</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 16 mai 1933, Projet de loi attribuant compétence au gouvernement pour lui permettre de prendre certaines mesures en vue du redressement financier et de la réalisation de l'équilibre budgétaire, pp. 512-517 ; *Annales parlementaires*, Sénat, 25 juillet 1934, Projet de loi attribuant au Roi certains pouvoirs en vue du redressement économique et financier et de l'abaissement des charges publiques, pp. 1136-1140.

<sup>34</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 12 avril 1933, Budget du ministère des Travaux publics, pp. 448-449.

<sup>35</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 16 novembre 1933, Budget du ministère de l'Agriculture et des Classes moyennes pour l'exercice 1934, pp. 32-34 ; *Annales parlementaires*, Sénat, 31 janvier 1939, Budget du ministère de l'Instruction publique pour l'exercice 1939, pp. 417-419.

particulièrement les communes à l'épreuve<sup>36</sup>. Trois mois avant l'invasion allemande, Renard est brièvement arrêté lors d'un meeting de groupements de gauche à Seraing<sup>37</sup>. On en ignore les raisons exactes. Il s'agit de la période au cours de laquelle les autorités belges répriment les activités des communistes et d'autres « suspects ». Selon toute vraisemblance, les communistes ont participé à l'organisation du meeting et les services policiers n'ont pas pris la peine de vérifier la véritable couleur politique des participants.

Parallèlement, Renard tente de partager ses expériences politiques à travers l'écriture. En 1939, il dédie à ses camarades de lutte « *Le poing levé. Cahiers d'un ouvrier* », un roman partiellement autobiographique qu'il illustre lui-même<sup>38</sup>. Son alter ego, Pierre Audeval, est un militant socialiste qui a grandi dans le milieu ouvrier du Borinage. À force de travail, Audeval devient technicien et dessinateur et il s'installe dans la région bruxelloise sans jamais oublier ses origines prolétaires. Il s'investit pleinement dans la défense des ouvriers et des chômeurs. Le syndicat métallurgiste lui assure une place sur la liste du Sénat. Son tour est enfin venu : le militant devient sénateur<sup>39</sup>. Après sa prestation de serment, il reçoit la médaille de sénateur et une carte de libre parcours. Au bord de son pupitre, une petite plaque de cuivre porte son nom gravé. « *Et dans mon tiroir il y a du papier, des codes, des règlements : mes nouveaux outils*<sup>40</sup>. »

Audeval juge que le décorum du Sénat est dépassé. Les tapis rouges, les hautes glaces et les tapisseries ne sont guère en harmonie avec l'action prolétarienne. Il en est de même des statues de dynastes oubliés et des tableaux de l'autre siècle. « *Et quand le président entre en séance, les huissiers aux chaînes dorées et aux culottes à la française, font la haie. Comme tout cela est attendrissant et un peu drôle*<sup>41</sup>. »

Le milieu parlementaire plonge Audeval dans un doute profond. L'ouvrier modeste, imprégné de l'esprit de sa classe, qu'il est en fin de compte ne parvient pas à s'intégrer dans ce milieu. Dès qu'il prend la parole, de nombreux collègues se désintéressent avec indifférence ou s'en vont à la buvette. À la fin, les seuls à lui adresser encore un « *très bien* » par sympathie sont ses camarades de la Fédération bruxelloise<sup>42</sup>. Ses fonctions de parlementaire ne lui donnent guère de possibilités d'agir réellement contre les difficultés sociales. Son groupe politique n'a d'autre choix que de faire des compromis avec les éléments conservateurs du gouvernement, ce qui lui vaut le reproche d'abandonner à son sort la classe ouvrière. Convaincu de pouvoir servir plus efficacement la lutte sociale à la base, Audeval finit par démissionner de son mandat de sénateur<sup>43</sup>.

## Après l'invasion allemande

La *Blitzkrieg*, qui débute le 10 mai 1940, provoque un grand désarroi dans les rangs du POB. De nombreux mandataires et cadres prennent leurs quartiers en France<sup>44</sup>, d'où ils espèrent

<sup>36</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 13 décembre 1939, Budget de la protection aérienne passive pour l'exercice 1940, p. 106.

<sup>37</sup> Rudi VAN DOORSLAER, *De Kommunistische Partij van België en het Sovjet-Duits niet-aanvalspakt*, Bruxelles, 1975, p. 106.

<sup>38</sup> Marius RENARD, *Le poing levé. Cahiers d'un ouvrier*, Paris-Bruxelles, Labor, 1939. Le roman est réédité en 1946 sous le titre de *Le poing levé. Cahiers d'un réfractaire*.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 132.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 137.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 138.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 172.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 180-186.

<sup>44</sup> Jules GÉRARD-LIBOIS et José GOTOVITCH, *L'an 40. La Belgique occupée*, Bruxelles, 1971, p. 397.

pouvoir diriger le parti, comme ils l'ont fait durant les années 1914-1918. Les événements militaires ont tôt fait de briser cet espoir. Aucune mesure ni directive n'a été envisagée pour ceux qui restent au pays pour y travailler dans la clandestinité<sup>45</sup>. De surcroît, début juillet, plusieurs journaux publient un manifeste retentissant du président du POB et sénateur coopté, Henri de Man, dans lequel celui-ci appelle les membres du parti à accepter la victoire allemande et, partant, l'effondrement du système parlementaire. Le mieux à faire, selon de Man, est de tirer les enseignements qui s'imposent: il faut concrétiser le socialisme au sein du nouvel ordre européen, considérer le rôle politique du POB comme achevé tout en maintenant son activité économique et œuvrer à l'émergence d'un mouvement d'unité nationale sous les auspices du roi<sup>46</sup>. De nombreux militants, à commencer par les fervents partisans de l'antifascisme, sont abasourdis à la lecture de ce manifeste. D'autres militants sont tentés de suivre leur président de parti, soit par conviction, soit par calcul avec l'idée de maintenir les organisations socialistes hors de portée de l'occupant<sup>47</sup>. D'autres encore se montrent hésitants ou attentistes tant que l'Allemagne a le dessus et que la grande majorité de la population semble se résoudre à cette situation<sup>48</sup>.

Pendant les premiers mois de l'occupation, les personnalités socialistes qui sont restées au pays ou y sont revenues adoptent une attitude de réserve<sup>49</sup>. Même si elles n'apprécient guère l'Ordre Nouveau et le manifeste de leur président de parti, elles n'ont aucun intérêt à le montrer ouvertement. Diriken et Renard figurent parmi les rares mandataires à rester à leur poste et n'en acquièrent que plus de visibilité pour l'occupant. Cela fait d'eux des proies faciles en cas de répression<sup>50</sup>, même si on n'en est pas encore à des arrestations massives de sociaux-démocrates, comme celles qui ont eu lieu en Allemagne, en Autriche et en Pologne<sup>51</sup>.

Les activités parlementaires sont évidemment exclues, même si Diriken participe encore à deux réunions du Collège des questeurs du Sénat<sup>52</sup>. Pour l'heure, il s'occupe des questions de liberté syndicale dans sa province natale tandis que Renard se consacre à sa commune. Ils marchent tous deux sur des œufs, mais n'en cherchent pas moins à tromper l'occupant. Peut-être incarnent-ils cette caractéristique typiquement belge: « *le Belge acquiesce volontiers et même complaisamment à un ordre, mais dans la pratique, il fera tout pour éviter de faire ce qui ne lui plaît pas* » (traduction)<sup>53</sup>. S'ils parviennent effectivement à échapper aux griffes de l'occupant, c'est essentiellement dû au hasard. Le fait de partir quelques minutes plus tôt, de prendre un train plutôt qu'un autre ou de tourner à gauche et non à droite peut décider du sort qui sera le vôtre entre la liberté et la prison, voire entre la vie et la mort<sup>54</sup>.

---

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> Henri de MAN, « Manifeste du 28 juin 1940 : aux membres du Parti Ouvrier Belge », in: Herman BALTHAZAR, *Een halve eeuw doctrine. Verspreide geschriften*, tome V dans la série *Hendrik de Man. Persoon en ideeën*, Anvers-Amsterdam, 1976, pp. 381-383.

<sup>47</sup> Jaak BREPOELS, 'De wording van het moderne socialisme (1933-1974)', in: Jaak BREPOELS, Luc HUYSE, Mark SCHAEVERS et Frank VANDENBROUCKE, *Eeuwige dilemma's. Honderd jaar socialistische partij*, Louvain, 1985, p. 39.

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> Jules GÉRARD-LIBOIS et José GOTOVITCH, *op. cit.*, pp. 397-398.

<sup>50</sup> *Ibid.*

<sup>51</sup> Nic BAL, *Mijn wankle wereld. Vier jaar in het socialistisch verzet*, Louvain, 1984, p. 136; Jaak BREPOELS, 'De wording van het moderne socialisme (1933-1974)', in: Jaak BREPOELS, Luc HUYSE, Mark SCHAEVERS et Frank VANDENBROUCKE, *op. cit.*, p. 39.

<sup>52</sup> Les 18 septembre et 6 novembre 1940 (Archives Sénat, *Procès-verbaux du Bureau et de la Questure, 1939-1947*, pp. 118 et 121.

<sup>53</sup> Nic BAL, *op. cit.*, p. 177. L'auteur attribue ces mots à Raymond De Becker, rédacteur en chef du *Soir volé*.

<sup>54</sup> Nic BAL, *op. cit.*, p. 173.

## Pierre Diriken

Après le 10 mai 1940, Diriken reste actif en tant que secrétaire provincial de la Confédération Générale du Travail de Belgique (CGTB). Il s'agit d'une fonction non rémunérée qu'il exerce depuis la mobilisation de 1939 en remplacement du titulaire en exercice<sup>55</sup>, ce qui est parfaitement dans les cordes de cet organisateur expérimenté. À la fin de 1940, Diriken, comme tous les autres secrétaires provinciaux, est convoqué au *Dienststelle Dr. W. Hellwig*, situé au Boulevard de Waterloo à Bruxelles<sup>56</sup>. Ce service est responsable du *Gleichschalten* (« mise au pas ») des syndicats des travailleurs et des syndicats d'employeurs<sup>57</sup>. C'est dans ce contexte que l'occupant a fondé, en partie dans la ligne des aspirations d'Henri de Man, l'Union des travailleurs manuels et intellectuels (UTMI)<sup>58</sup>. Tous les syndicats belges devaient fusionner au sein de ce syndicat unique. Les dirigeants syndicaux qui refusent de collaborer subissent de fortes pressions pour céder la trésorerie et les dossiers de leur syndicat<sup>59</sup>.

Diriken n'est pas rassuré. À plusieurs reprises, il a reçu la visite de deux anciens collaborateurs de la CGTB qui ont rallié le camp du syndicat unique. Jusqu'à présent, il est parvenu à repousser leur demande pressante d'obtention des fiches d'affiliés et de la comptabilité<sup>60</sup>. La CGTB compte dans ses rangs de nombreux étrangers dont la vie est en danger sous le régime d'occupation allemand<sup>61</sup>. Avant de partir pour la capitale, Diriken prend donc la décision de détruire toutes les fiches d'affiliés<sup>62</sup>. À Bruxelles, Diriken fait part de son refus d'adhérer au syndicat unique. « *Alors vous allez nous céder la gestion et la caisse du syndicat* » (traduction), lui lance-t-on<sup>63</sup>. Il risque fort de faire l'objet d'une enquête, mais il n'en brave pas moins ses interlocuteurs. De retour chez lui, il brûle tous les documents syndicaux qui sont toujours en sa possession et établit une fausse comptabilité. C'est cette comptabilité qu'il envoie à Bruxelles<sup>64</sup>.

Au bout de quelques semaines, on lui annonce que le parti socialiste sera dissous, tout comme le parti communiste<sup>65</sup>. Il s'oppose fermement à cette idée, mais cela ne restera pas sans suite. À plusieurs reprises, il est convoqué à la *Sicherheitspolizei*<sup>66</sup>. Son refus obstiné d'adhérer à

<sup>55</sup> Déclaration de Pierre Diriken, 28 novembre 1952 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Pierre Diriken).

<sup>56</sup> *Ibid.* Dans sa déclaration, Diriken parle du « *Duitse Herr Lawich* ». Le contexte montre qu'il s'agit du *Dienststelle Dr. W. Hellwig*.

<sup>57</sup> Wouter STEENHAUT, Kroniek betreffende de doctoraatsthesis 'De Unie van Hand- en Geestesarbeiders. Een onderzoek naar het optreden van de vakbonden in de bezettingsjaren 1940-1944, RUG, 1983', in: *Revue belge d'histoire contemporaine*, 1983, n° 3-4, p. 598.

[ [https://www.journalbelgianhistory.be/nl/system/files/edition\\_data/articlepdf/Doctorat%20Steenhaut.pdf](https://www.journalbelgianhistory.be/nl/system/files/edition_data/articlepdf/Doctorat%20Steenhaut.pdf), consulté le 27 novembre 2020].

<sup>58</sup> Jules GÉRARD-LIBOIS et José GOTOVITCH, *op. cit.*, p. 262-277 ; Etienne VERHOEYEN, 'De Unie van Hand- en Geestesarbeiders', in: Willem MEYERS, Frans SELLESLAGH, Mark VAN den WIJNGAERT, Rudi VAN DOORSLAER et Etienne VERHOEYEN, *Het minste kwaad*, Tome 9 dans la série *België in de Tweede Wereldoorlog*, Kapellen, 1990, pp. 32-56.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 38-45; Jules GÉRARD-LIBOIS et José GOTOVITCH, *op. cit.*, pp. 278-280.

<sup>60</sup> Lettre de W. Thys, section régionale du Limbourg de l'*Algemeen Belgisch Vakverbond*, au ministère des Travaux publics et de la Reconstruction, 27 février 1954 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Pierre Diriken).

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> Déclaration de Pierre Diriken, 28 novembre 1952 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Pierre Diriken).

<sup>63</sup> *Ibid.*

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> *Ibid.*

<sup>66</sup> *Ibid.*

l'UTMI ne joue évidemment pas en sa faveur. De surcroît, on a trouvé chez lui un manifeste qu'il aurait lui-même rédigé et imprimé et qui appelle les travailleurs belges à ne pas se présenter pour le travail volontaire en Allemagne<sup>67</sup>.

Pour Diriken, il est clair désormais que la solution passe par l'action clandestine qu'il tente de développer au sein d'organisations telles que le Front de l'indépendance et les Milices patriotiques qui en font partie<sup>68</sup>. Avec son ami Jean Frère, il œuvre à la mise sur pied d'une section Solidarité<sup>69</sup>. Ils collectent de l'argent auprès de citoyens de confiance à Tongres, à Hasselt et dans d'autres communes encore. Ils veillent à ce qu'ils soit fait bon usage de cet argent destiné aux victimes de l'occupant<sup>70</sup>. Dès le milieu de l'année 1941, Diriken, Frère et plusieurs autres amis se rencontrent tous les mois ou tous les deux mois à Tongres, chaque fois en un lieu différent<sup>71</sup>. Chaque semaine, Frère se rend à Bruxelles pour prendre ses ordres auprès du Front de l'indépendance. Le lendemain de l'un de ces déplacements, Diriken est convoqué une nouvelle fois par la *Sicherheitspolizei*. Il est désormais sous surveillance constante<sup>72</sup>. Le petit cercle limite ses activités, sans les stopper complètement. Diriken et ses amis savent très bien que tôt ou tard, ils se feront prendre. Entre-temps, à Tongres, Diriken est devenu la figure de proue du parti socialiste illégal en devenir<sup>73</sup>. Mais, au vu des circonstances, il doit se tenir à l'écart des discussions destinées à développer ce parti<sup>74</sup>.

Le 4 novembre 1942, Diriken a rendez-vous *As Ouhès* (« *Aux Oiseaux* »), une auberge exploitée par « *le Wallon* » Léon Mulders sur la Grand-Place de Tongres<sup>75</sup>. Sur une table au premier étage, il est occupé à examiner, avec Jean Frère et David Devries, un autre ami, l'imprimé d'un manifeste contre la propagande nazie. Alors que celui-ci vient d'être validé, le chef de la *Feldgendarmarie* fait brutalement irruption dans la pièce<sup>76</sup>. Il ordonne à Diriken et ses amis de le suivre. Diriken a tout juste le temps d'avalier le bout de papier mentionnant la date et le lieu de la prochaine réunion<sup>77</sup>. Au terme d'un interrogatoire, les trois amis sont incarcérés à Hasselt<sup>78</sup>. Ils sont reconnus coupables de diffusion de propagande secrète. On les

---

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> Déclaration de N. Derwa, G. Stassen et G. François au nom du Front de l'Indépendance, 26 juillet 1945 (Service Archives Victimes de la Guerre, dossier de Pierre Diriken); Attestation de Georges Dewamme, Amicale des Milices patriotiques à l'intention du ministère de la Reconstruction, 25 novembre 1947 (Service Archives Victimes de la Guerres, dossier de Pierre Diriken).

<sup>69</sup> Déclaration de Pierre Diriken, 28 novembre 1952 (Service Archives Victimes de la Guerre, dossier de Pierre Diriken).

<sup>70</sup> *Ibid.*

<sup>71</sup> Déclaration de Hubert Vandenbosch, s.d. (Service Archives Victimes de la Guerre, dossier de Pierre Diriken); Déclaration de Pierre Diriken, 28 novembre 1952 (Service Archives Victimes de la Guerre, dossier de Pierre Diriken).

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> Nic BAL, *op. cit.*, p. 273.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 193.

<sup>75</sup> Joseph BUSSELS, *Tongeren in de Tweede Wereldoorlog. Een kroniek*, 2000, pp. 199-200. Le propriétaire Léon Mulders était appelé « *le Wallon* » (e-mail de Veerle Vandoren, Archives de la ville de Tongres, 19 février 2021) et « *As Ouhès* » provient du dialecte wallon. Dans la ville proche de Liège, ces mots signifient « *Aux oiseaux* » ([<https://en.ardenneincoming.be/as-ouhes.html>], consulté le 2 février 2021).

<sup>76</sup> Fiche de renseignements Pierre Diriken, 27 juin 1945 (Service Archives Victimes de la Guerre, dossier de Pierre Diriken).

<sup>77</sup> Déclaration de Pierre Diriken concernant sa reconnaissance comme résistant civil, 28 novembre 1952 (Service Archives Victimes de la Guerre, dossier de Pierre Diriken).

<sup>78</sup> Fiche de renseignements Pierre Diriken, 27 juin 1945 (Service Archives Victimes de la Guerre, dossier de Pierre Diriken).

accuse aussi d'avoir récolté des fonds au profit du Front de l'indépendance et des opposants au nazisme<sup>79</sup>. Quant à Diriken, on lui reproche une nouvelle fois son refus d'adhérer à l'UTMI<sup>80</sup>.

Après quelques jours, Diriken est transféré à la prison anversoise de la *Begijnenstraat*, puis au fort de Breendonk<sup>81</sup>. Ses premiers mois de détention au *Auffanglager* se passent en isolement<sup>82</sup>. Le cas de Diriken étant encore à l'examen, il faut empêcher l'intéressé de se concerter avec ses compagnons d'infortune afin qu'ils ne puissent pas coordonner leur défense<sup>83</sup>. C'est pourquoi il entre en ligne de compte, plus vite que le commun des prisonniers, pour un «interrogatoire poussé» dans la salle de torture. La hantise de passer par cette épreuve tenaille de toute façon tous les détenus en cellule d'isolement<sup>84</sup>. Comme Diriken l'expliquera par la suite, il n'aura pas été épargné par le *SS-Untersturmführer* Arthur Prauss ni par ses sbires flamands Fernand Wyss et Richard De Bodt pour ce qui est des coups et des sévices<sup>85</sup>.

Fin mai 1943, Diriken a, dans son malheur, la chance que la direction du camp recherche des imprimeurs compétents et le choisisse en raison de son expérience professionnelle<sup>86</sup>. Sa détention en isolement prend fin et il peut se nouer d'amitié avec des codétenus, dont certains sont animés par d'autres convictions que les siennes. C'est le cas notamment du professeur catholique Léon-Ernest Halkin, aux côtés de qui il garde courage le jour de Noël 1943<sup>87</sup>. Auparavant déjà, il avait exprimé une profonde admiration pour André Duesberg, un moine bénédictin de l'abbaye de Maredsous<sup>88</sup>.

Les détenus de Breendonk souffrent tous de la faim. Diriken ne fait pas exception et constate que les arbres le long de l'eau sont dépouillés de leurs feuilles jusqu'à la hauteur à laquelle un homme peut sauter<sup>89</sup>. Elles ont toutes été arrachées et mangées. Les prisonniers mangent tout ce qu'ils peuvent trouver, y compris des tiges de choux, des épluchures de pommes de terre, de l'herbe, des racines et des chardons. Un codétenu va jusqu'à engloutir une couvée d'oisillons tandis qu'un autre mange le placenta d'une brebis qu'il a ramassé dans le fumier<sup>90</sup>.

Acculés par le débarquement des alliés en Normandie, les SS veulent faire évacuer Breendonk et transférer les prisonniers dans des camps de concentration en Allemagne. Quatre grands convois sont ainsi organisés au départ de la Belgique vers le camp de concentration de Buchenwald. C'est par un tel convoi que les détenus de Breendonk affectés à cette nouvelle destination y sont transférés, éventuellement après avoir transité par la prison de Saint-Gilles<sup>91</sup>.

---

<sup>79</sup> Rapport du ministère de la Reconstruction, Commission d'adjudication de Hasselt concernant Diriken Pierre, 5 mars 1948, p. 2 (Service Archives Victimes de la Guerre, dossier de Pierre Diriken).

<sup>80</sup> Déclaration de Pierre Diriken concernant sa reconnaissance comme résistant civil, 28 novembre 1952 (Service Archives Victimes de la Guerre, dossier de Pierre Diriken).

<sup>81</sup> Fiche de renseignements sur Pierre Diriken, 27 juin 1945 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Pierre Diriken) ; Mathieu RUTTEN, *Oorlog 40-45 in Tongeren*, Kortesseem, JoChriLi, 1990, p. 170.

<sup>82</sup> Jos VANDER VELPEN, *Breendonk. Kroniek van een vergeten kamp*, Berchem, 2020, p. 221.

<sup>83</sup> Patrick NEFORS, *Breendonk 1940-1945, De geschiedenis*, Anvers, 2004, pp. 37 et 61.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 67; 'Een onderhoud met gezel Diriken, socialistisch senator', in: *De Roode Vaan*, 18 mai 1945, p. 1.

<sup>85</sup> *Individuele Dokumenten KZ Buchenwald*, 1.1.5.3 / 5760037 / ITS Digital Archive, Arolsen Archives.

<sup>86</sup> Jos VANDER VELPEN, *op. cit.*, p. 221.

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 246.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 221.

<sup>89</sup> Patrick NEFORS, *op. cit.*, p. 80.

<sup>90</sup> *Ibid.*, pp. 80-81. Voir également : James M. DEEM, *De gevangenen van Breendonk. Persoonlijke getuigenissen uit een SS-kamp*, Schoten-Amsterdam, 2015, p. 118.

<sup>91</sup> Patrick NEFORS, *op. cit.*, pp. 40 et 175.

C'est le cas de Diriken : le 9 juin 1944, après avoir passé environ dix-neuf mois à Breendonk, il est incarcéré à la prison de Saint-Gilles en attendant d'être déporté à Buchenwald<sup>92</sup>.

Diriken fait partie du dernier grand convoi ferroviaire qui part de la gare d'Anvers-Sud le soir du 8 août 1944<sup>93</sup>. Ce convoi transporte 827 prisonniers<sup>94</sup> de Saint-Gilles, mais également de Breendonk, de la prison d'Anvers et de la caserne Dossin<sup>95</sup>. Diriken est embarqué dans un wagon à bestiaux où sont entassées 70 à 80 personnes. La chaleur et la soif sont épouvantables<sup>96</sup>. Pour faire leurs besoins, les prisonniers n'ont d'autre possibilité que d'utiliser le *Kübel*, un seau disposé au milieu du wagon qui ne tarde pas à être rempli et à éclabousser son contenu au moindre choc du train<sup>97</sup>. Le voyage dure deux nuits et deux jours. Peu avant d'atteindre sa destination finale, le train fait un bref arrêt à Weimar. « *Was für eine Schweinerei !* » (quelle porcherie) s'écrient les gardes SS, presque terrassés par l'odeur pestilentielle qui se répand à l'ouverture des portes<sup>98</sup>.

Le 10 août 1944, à 22h, le convoi arrive à Buchenwald. Des SS flanqués de molosses agressifs attendent sur le perron en hurlant « *schnell, schnell, raus !* »<sup>99</sup>. Ceux qui ne s'exécutent pas assez vite sont roués de coups. Les humiliations pleuvent. Comme tous les autres nouveaux arrivés, Diriken doit se séparer de ses vêtements et ses effets personnels sont confisqués<sup>100</sup>. Il est complètement rasé par d'autres prisonniers, qui l'enduisent de créoline contre les poux et autres parasites<sup>101</sup>. Après une douche froide, Diriken reçoit ensuite son nouvel « uniforme », composé principalement d'une veste et d'un pantalon aux tristement célèbres rayures bleu-gris<sup>102</sup>. On lui remet également un triangle rouge (qui l'identifie comme prisonnier politique) marqué du B (de Belgique), ainsi qu'un petit rectangle de tissu blanc portant le matricule 75.924. Il doit coudre les deux pièces sur son uniforme, puis faire la file pour se faire enregistrer<sup>103</sup>. Les surveillants n'auront jamais à prononcer son nom, mais seulement son matricule.

Selon son « *Einlieferungsbeleg* », document établi par les autorités du camp pour consigner l'état de santé d'un prisonnier à son arrivée, Diriken n'a manifestement pas été gravement malade<sup>104</sup>. Le 21 août, il est déclaré apte au travail par le médecin du camp<sup>105</sup>. Début octobre 1944, il souffre d'une gastrite, d'une grippe et de rhumatisme articulaire. Cette dernière

<sup>92</sup> Lettre de Pierre Diriken au directeur du service de ravitaillement, 16 juin 1945 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Pierre Diriken).

<sup>93</sup> Louis BOECKMANS, *De laatste getuige. Hoe ik Breendonk en Buchenwald overleefde*, consigné par Peter SERRIEN, Anvers-Amsterdam, 2019, p. 113.

<sup>94</sup> Brigitte D'HAINAUT et Christine SOMERHAUSEN, *Dora 1943-1945*, Berchem, 1992, pp. 206-226.

<sup>95</sup> Louis BOECKMANS, *op. cit.* p. 113.

<sup>96</sup> *Ibid.*, pp. 113-114. Les expériences de Diriken lors du voyage en train et de l'arrivée à Buchenwald sont relatées sur la base du témoignage de Louis Boeckmans, déporté par le même convoi.

<sup>97</sup> *Ibid.*, p. 114.

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 119.

<sup>99</sup> *Ibid.*

<sup>100</sup> *Ibid.*; *Individuelle Dokumente KZ Buchenwald*, 1.1.5.3 / 5760035 / ITS Digital Archive, Arolsen Archives; *Listen von Häftlingen deren Effekten aufgelöst wurden*, 1.1.5.1 / 5301819 / ITS Digital Archive, Arolsen Archives.

<sup>101</sup> Louis BOECKMANS, *op. cit.* p. 120.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 121

<sup>103</sup> *Ibid.*; *Weimar-Buchenwald - Neuzugänge vom 10. August 1944 -BDS (Befehlshaber der Sicherheitspolizei und des Sicherheitsdienstes Brüssel)*, 1.1.5.1 / 5293120 / ITS Digital Archive, Arolsen Archives.

<sup>104</sup> *Individuelle Dokumente KZ Buchenwald*, 1.1.5.3 / 5760036 / ITS Digital Archive, Arolsen Archives.

<sup>105</sup> *Untersuchungen der Häftlinge auf Transport- bzw. Arbeitsfähigkeit*, 1.1.5.1 / 5362711 / ITS Digital Archive, Arolsen Archives.

affection l'invalidera également au printemps 1945<sup>106</sup>. Du 17 février au 20 mars 1945, il séjourne dans l'infirmerie des prisonniers, le *Revier*<sup>107</sup>. Pour le reste, il est principalement affecté à la *Strumpfstopferei*, une unité dans laquelle les prisonniers affaiblis qui sont encore en état de travailler reprisent des chaussettes<sup>108</sup>.

À Buchenwald, Diriken croise quelques personnes originaires de sa région, parmi lesquelles de jeunes résistants de la commune de Heers. L'un d'entre eux y succombera, un autre contractera une maladie incurable ; tous subiront d'indicibles tortures<sup>109</sup>.

Le 18 septembre 1944, les questeurs du Sénat se réunissent à nouveau pour la première fois depuis 1940, sans Diriken qui est toujours aux mains de l'ennemi<sup>110</sup>. Pendant ce temps, leur collègue, exilé loin de chez lui, ne baisse pas les bras et se raccroche à l'espoir de pouvoir un jour à nouveau participer à des réunions en démocratie<sup>111</sup>.

Le 11 avril 1945, Diriken est libéré par les Américains, comme tous les autres prisonniers de Buchenwald<sup>112</sup>. Deux bonnes semaines plus tard, il peut rentrer en Belgique : il arrive à Evere le 29 avril 1945<sup>113</sup>. Sa captivité pendant la guerre aura duré au total une trentaine de mois.

### *Marius Renard*

L'assaut de l'armée allemande ne fait pas vaciller Marius Renard. À l'heure où de nombreux mandataires s'exilent en France, il ne recule pas devant le danger. Il veut continuer d'assumer ses responsabilités à la première magistrature de la commune d'Anderlecht et fait le choix explicite de rester à son poste de bourgmestre<sup>114</sup>.

Mais c'est sans compter sur l'occupant, résolu à écarter les éléments récalcitrants de l'administration belge. En vertu d'une ordonnance allemande sur le vieillissement des cadres de l'administration publique (*Überälterungsverordnung*) promulguée le 7 mars 1941, tous les fonctionnaires de l'État, des provinces et des communes qui ont atteint l'âge de soixante ans doivent abandonner leurs fonctions<sup>115</sup>. Ils sont remplacés par des fonctionnaires plus jeunes

<sup>106</sup> Formulaire d'enquête du ministère de la Reconstruction concernant l'octroi du titre de résistant civil à Pierre Diriken, 24 mars 1953 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Pierre Diriken); *Individuelle Dokumente KZ Buchenwald*, 1.1.5.3 / 5760036 / ITS Digital Archive, Arolsen Archives.

<sup>107</sup> *Ibid.*; *Listen und Verzeichnisse über Aufnahmen und Entlassungen im Häftlings-Krankenbau KZ Buchenwald*, 1.1.5.1 / 5339767 / ITS Digital Archive, Arolsen Archives.

<sup>108</sup> *Listen, Berichte und Veränderungsmeldungen verschiedener Innenkommandos VII*, 1.1.5.1 / 5332718 / ITS Digital Archive, Arolsen Archives.

<sup>109</sup> *Annales parlementaires*, Chambre, 14 février 1951, interpellation de M. Diriken au ministre de la Justice « sur la mise en liberté du condamné à mort Bex, de Heers (Limbourg) », p. 4

<sup>110</sup> Procès-verbal de la réunion de la Questure, 18 septembre 1944 (Archives du Sénat, *Procès-verbaux du Bureau et de la Questure, 1939-1947*, p. 144).

<sup>111</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 2 mai 1945, hommage à M. Diriken, Questeur du Sénat, p. 315.

<sup>112</sup> Décision du ministre de la Reconstruction, commission d'agrégation de Hasselt, d'octroyer le statut et le titre de prisonnier politique à Pierre Diriken, 5 mars 1948, p. 2 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Pierre Diriken).

<sup>113</sup> Lettre de Pierre Diriken au directeur du service de ravitaillement, 16 juin 1945 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Pierre Diriken).

<sup>114</sup> *Note pour Monsieur le Commandant de la gendarmerie d'Anderlecht*, annexe à la lettre de Marius Renard au Président du Sénat, 13 septembre 1945 (Archives du Sénat, CDU 341\_346 P 331, dossier *Les sénateurs emprisonnés par l'ennemi durant l'occupation*) ; *Annales parlementaires*, Sénat, 14 janvier 1947, projet de loi réglant le statut des prisonniers politiques et de leurs ayants droit, p. 377.

<sup>115</sup> Herwig JACQUEMYS, *Een bezet land*, volume 2 de la série *België in de Tweede Wereldoorlog*, Anvers-Amsterdam, 1982, p. 34.

moins rétifs à l'Ordre Nouveau<sup>116</sup>. La limite d'âge vaut également pour tous les bourgmestres et échevins. À dater du 1<sup>er</sup> juillet 1941, Renard, âgé de 71 ans, doit renoncer à sa fonction de bourgmestre d'Anderlecht<sup>117</sup>.

Le 15 août 1941, la Gestapo se présente à son domicile, avenue Limbourg, à Anderlecht<sup>118</sup>. Elle y découvre des documents secrets et de la propagande antinazie<sup>119</sup>. Renard est en outre soupçonné d'avoir signé un manifeste contre Hitler, motif suffisant pour être arrêté sur le champ pour sabotage<sup>120</sup>. Durant la même période, la Gestapo mène aussi une perquisition chez son neveu Émile Cardon. Celui-ci doit se tenir à leur disposition et est surveillé pendant un certain temps<sup>121</sup>.

Renard est transféré à la prison de Saint-Gilles et mis au secret<sup>122</sup>. Des agents de la Gestapo l'y soumettent à un interrogatoire musclé, lui brisant même des dents sous prétexte qu'il aurait eu des gestes menaçants. Renard est ensuite traduit devant un conseil de guerre allemand. Les charges dont il doit répondre ne sont pas des moindres : sabotage des arrêtés pris par l'autorité d'occupation, refus d'apposer des affiches allemandes contre la Grande-Bretagne, sabotage de la mise au travail de jeunes Belges dans l'économie de guerre allemande, organisation de la résistance juive et achat de documents clandestins. Pour le procureur allemand, la situation est limpide. Il réclame deux ans de prison contre le bourgmestre et sénateur récalcitrant. Renard plaide coupable, se retranchant derrière les obligations que lui imposait son mandat de bourgmestre exercé dans le contexte de l'occupation. Son sens du devoir ne laisse vraisemblablement pas indifférent le conseil de guerre. Comment expliquer sinon qu'il s'en tire avec deux mois de prison ? Renard reste incarcéré à Saint-Gilles et est admis un certain temps à l'hôpital militaire situé à l'avenue de la Couronne à Ixelles<sup>123</sup>. Il est libéré le 9 octobre 1941<sup>124</sup>.

---

<sup>116</sup> Mark VAN den WIJNGAERT, Bruno DE WEVER, Fabrice MAERTEN, Dirk LUYTEN, Patrick NEFORS, Luc VANDEWEYER et Marnix BEYEN, *België tijdens de Tweede Wereldoorlog*, Anvers, 2015, p. 53.

<sup>117</sup> Attestation de Joseph Bracops, membre de la Chambre des représentants et bourgmestre d'Anderlecht, à l'attention du ministère de la Reconstruction, 15 octobre 1948 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Marius Renard). Bracops a suivi Renard en sa qualité de bourgmestre à partir de 1947.

<sup>118</sup> Questionnaire complété par le commissaire de police de la commune d'Anderlecht, 20 juillet 1946 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Marius Renard); rapport du commissaire de police de la commune d'Anderlecht, 3 août 1948 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Marius Renard).

<sup>119</sup> Formulaire de Marius Renard sollicitant la reconnaissance du titre et du statut de prisonnier politique, 24 juin 1947 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Marius Renard).

<sup>120</sup> Déclaration de Joseph Bracops, membre de la Chambre des représentants et bourgmestre d'Anderlecht, s.d. (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Marius Renard); lettre de Joseph Bracops au ministère de la Reconstruction, 13 novembre 1951 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Marius Renard).

<sup>121</sup> Déclaration d'Émile Cardon, s.d. (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Marius Renard)

<sup>122</sup> *Note pour Monsieur le Commandant de la gendarmerie d'Anderlecht*, annexe à la lettre de Marius Renard au Président du Sénat, 13 septembre 1945 (Archives du Sénat, CDU 341\_346 P 331, dossier *Les sénateurs emprisonnés par l'ennemi durant l'occupation*). Sauf mention contraire, le récit des expériences de Renard sous l'occupation s'appuie sur cette note.

<sup>123</sup> Rapport du commissaire de police de la commune d'Anderlecht, 3 août 1948 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Marius Renard); lettre de Joseph Bracops, membre de la Chambre des représentants et bourgmestre d'Anderlecht au ministère de la Reconstruction, 13 novembre 1951 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Marius Renard).

<sup>124</sup> *Ibid.*; décision du ministère de la Reconstruction, commission d'agrégation de Bruxelles, d'octroyer le titre et le statut de prisonnier politique à Marius Renard, 10 décembre 1951, p. 2 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Marius Renard).

L'occupant allemand le garde néanmoins sous surveillance et le prive de ses fonctions publiques<sup>125</sup>. Renard n'est plus sénateur ni bourgmestre, et les indemnités afférentes à ces mandats lui sont enlevées. Les interrogatoires de la Gestapo ne cessent pas pour autant, tant s'en faut. Tous les prétextes sont bons pour attiser la suspicion à son égard. Par ailleurs, Renard reçoit des lettres de menace et est pris en grippe par des journaux collaborateurs. Le commissaire de police lui conseille de rester sur ses gardes car il pourrait être victime d'un attentat.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1944, Renard est face à un dilemme cornélien. D'une part, il est tenté de passer dans la clandestinité en attendant la libération et le moment où il n'aura plus rien à craindre des Allemands. D'autre part, il ne peut, par ordre du médecin, abandonner son épouse atteinte d'une double pneumonie. Elle risque en effet d'être arrêtée s'il disparaît sans laisser de trace. Il décide par conséquent de rester chez lui. Ce qu'il redoutait finit par arriver. La veille du jour où les troupes alliées de libération franchissent la frontière belge, Renard est arrêté une seconde fois et détenu au siège de la Gestapo à l'Avenue Louise<sup>126</sup>. Il est déporté en Allemagne le 2 septembre 1944, sans que sa famille et ses proches ne sachent où il séjourne exactement. Le bruit court qu'il se trouve dans un hôtel avec d'autres prisonniers politiques<sup>127</sup>. On suppose qu'il a été arrêté pour sabotage ou emmené comme otage<sup>128</sup>.

Entre le 3 et le 14 septembre 1944, Marius Renard est emprisonné dans un pénitencier à Brauweiler<sup>129</sup>. Il est ensuite conduit, via Cologne, dans un hôtel à Bad Godesberg qui fait office de camp annexe de Buchenwald<sup>130</sup>. Il y passera la plus longue période de sa deuxième incarcération. Des agents de la Gestapo le mettent à nouveau sur le gril et lui laissent entendre qu'il servira de monnaie d'échange au cas où la conclusion d'un accord mettrait fin à la guerre. À Bad Godesberg, Renard est le seul prisonnier belge au milieu de 128 officiers supérieurs français, de la sœur du général de Gaulle et du prince du Monténégro. Jusqu'en janvier 1945, il vit dans des conditions relativement calmes et convenables.

En février 1945, on apprend que la Croix-Rouge est en pourparlers avec le gouvernement allemand à propos des prisonniers politiques belges et français. Certains d'entre eux seraient dorénavant assimilés à des prisonniers de guerre et pourraient recevoir des colis, des vêtements et des livres<sup>131</sup>. Un échange avec des prisonniers allemands aux mains des Alliés serait même envisagé<sup>132</sup>, comme on l'a laissé plus ou moins entendre à Marius Renard. Selon la Croix-

---

<sup>125</sup> Formulaire de Marius Renard sollicitant la reconnaissance du titre et du statut de prisonnier politique, 24 juin 1947 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Marius Renard).

<sup>126</sup> Demande de recherches introduite par Blanche Ackein, épouse de Marius Renard, 4 décembre 1944 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Marius Renard).

<sup>127</sup> *Ibid.*; lettre de Charles Van Hellemont, bourgmestre faisant fonction d'Anderlecht, à la Croix Rouge de Belgique, 20 février 1945 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Marius Renard).

<sup>128</sup> Fiche de renseignements, 22 juin 1945 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Marius Renard).

<sup>129</sup> Formulaire de renseignements A, s.d. (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier Marius Renard); *Landesarbeitsanstalt Brauweiler*, 1.2.2.1 / 11384075 / ITS Digital Archive, Arolsen Archives.

<sup>130</sup> Fiche de renseignements, 22 juin 1945 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier Marius Renard); demande de Marius Renard adressée à l'Oeuvre nationale des anciens Combattants, déportés et prisonniers politiques, 12 juillet 1946 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier Marius Renard). Selon le ministère de la Reconstruction, l'hôtel Dreesen ou Winzerstube à Bad Godesberg a bel et bien fait office de kommando du camp de Buchenwald (note à Monsieur Pirlet, Commissaire de l'État, 24 avril 1951 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier Marius Renard)). Voir aussi :

[[https://de.wikipedia.org/wiki/Rheinhotel\\_Dreesen](https://de.wikipedia.org/wiki/Rheinhotel_Dreesen)], consulté le 8 février 2021.

<sup>131</sup> Lettre de Charles Van Hellemont, bourgmestre faisant fonction d'Anderlecht à la Croix-Rouge de Belgique, 20 février 1945 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier Marius Renard).

<sup>132</sup> Lettre de la Croix-Rouge à Charles Van Hellemont, bourgmestre faisant fonction d'Anderlecht, 9 mars 1945 (Service des Archives des Victimes de la Guerre, dossier Marius Renard).

Rouge, Marius Renard pourrait certainement faire l'objet d'un tel échange compte tenu de son âge et de son état de santé<sup>133</sup>. On se situe dans la période durant laquelle le *Reichsführer-SS* Heinrich Himmler engage une fin de partie dans le but de conclure une paix distincte avec les Alliés occidentaux<sup>134</sup>. La libération de prisonniers est effectivement évoquée, mais Himmler ne veut pas encore entendre parler de libérations de masse<sup>135</sup>. Hélas, Marius Renard reste sur la touche.

Bien qu'il n'ait pas subi de sévices durant sa déportation, Marius Renard a souffert de privations considérables<sup>136</sup>. En réaction à la progression des Alliés, les prisonniers de Bad Godesberg sont répartis dans d'autres camps. La colonne dont fait partie Marius Renard doit entreprendre un voyage éreintant à travers toute l'Allemagne. Les marches dans la neige, la sous-alimentation et les efforts physiques réclamés par les accompagnateurs allemands font des ravages. Lorsqu'en avril 1945 le convoi arrive au Tyrol en Autriche, l'état de santé de Marius Renard a énormément décliné. Le médecin en chef de la marine française, un codétenu, lui prescrit des fortifiants et une cure de repos. Des solutions qui, compte tenu des circonstances, sont difficiles à mettre en œuvre. Pendant ce temps, il envie ses collègues qui ont repris leurs travaux au Sénat et cette idée l'obsède réellement<sup>137</sup>.

Au Tyrol, Renard est logé avec ses compagnons d'infortune à l'hôtel Forelle, qui est en réalité un camp annexe de Dachau situé à proximité du lac de Plansee<sup>138</sup>. Il y retrouve sept Belges arrêtés le même jour que lui. Les soldats américains les délivrent durant la deuxième quinzaine d'avril<sup>139</sup>, mais leur rapatriement n'est pas pour tout de suite. Après quelques semaines mettant leur patience à rude épreuve, les huit Belges et leurs codétenus français sont emmenés à Paris à bord d'un avion américain. Ils y sont accueillis chaleureusement par l'ambassadeur de Belgique, des délégués du gouvernement français et des représentants de la Croix-Rouge. Renard revient à Bruxelles le 9 mai 1945<sup>140</sup>. Au cours des années précédentes, il aura passé près de dix mois aux mains de l'ennemi<sup>141</sup>.

---

<sup>133</sup> *Ibid.*

<sup>134</sup> Nikolaus WACHSMANN, *KL. Een geschiedenis van de Duitse concentratiekampen*, Amsterdam-Anvers, 2015, p. 791-793.

<sup>135</sup> *Ibid.*, p. 793-795.

<sup>136</sup> Formulaire de Marius Renard sollicitant la reconnaissance du titre et du statut de prisonnier politique, 24 juin 1947 (Service des Archives des Victimes de la Guerre, dossier Marius Renard).

<sup>137</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 15 mai 1945, réception de M. le sénateur Marius Renard, p. 338.

<sup>138</sup> Fiche de renseignements, 22 juin 1945 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier Marius Renard); demande de Marius Renard adressée à l'Oeuvre nationale des anciens combattants, déportés et prisonniers politiques, 12 juillet 1946 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier Marius Renard); recensement général des personnes à rapatrier, renseignements relatifs à Marius Renard, s.d. (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier Marius Renard). Selon le ministère de la Reconstruction, l'hôtel Forelle, situé dans le district de Reutte à proximité du lac de Plansee au Tyrol, a bel et bien servi de kommando du camp de Dachau (note à Monsieur Pirlet, Commissaire de l'État, 24 avril 1951, Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier Marius Renard). Voir aussi: [ <http://www.lipp.tirol/ns-lager-im-ehemaligen-kreis-reutte/> ], consulté le 12 février 2021.

<sup>139</sup> Dans la demande qu'il adresse à l'Oeuvre nationale des anciens combattants, déportés et prisonniers politiques, le 12 juillet 1946 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier Marius Renard), Marius Renard indique qu'il a été libéré en mai 1945. Or le président du Sénat avait déjà annoncé sa libération le 24 avril 1945 (*Annales parlementaires*, Sénat, 24 avril 1945, communication du président, p. 299).

<sup>140</sup> Attestation de Joseph Bracops, député et bourgmestre d'Anderlecht, à l'intention du ministère de la Reconstruction, 15 octobre 1948 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier Marius Renard).

<sup>141</sup> Formulaire de Marius Renard sollicitant la reconnaissance du titre et du statut de prisonnier politique, 24 juin 1947 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier Marius Renard).

### *“Vous voilà enfin de retour parmi nous!”*

Le mercredi 2 mai 1945, **Pierre Diriken** refait son entrée à la Haute Assemblée, accompagné des vice-présidents et des autres questeurs<sup>142</sup>. Les membres de l'assemblée se lèvent pour acclamer longuement Pierre Diriken et le président du Sénat Gillon l'accueille chaleureusement: « *Mon cher collègue Diriken, vous voilà enfin de retour parmi nous!* »<sup>143</sup>. Le président Gillon ne veut pas s'étendre sur le martyr de Pierre Diriken, car il sait de quoi l'ennemi est capable. Il dit seulement ceci: « *Nous sommes fiers de l'attitude que vous avez eue, vos frères et vous, face à la souffrance. Le récit de leur calvaire et du vôtre restera gravé dans nos mémoires le jour où les comptes seront rendus. (longs applaudissements)* »<sup>144</sup>. » (traduction)

Pierre Diriken monte ensuite à la tribune sous les applaudissements renouvelés de toute l'assemblée<sup>145</sup>. L'éloge du président et l'accueil chaleureux de ses collègues l'ont touché profondément. Il souhaite que cet hommage ne soit pas tant destiné à lui-même qu'à tous ceux qui ont vécu l'horreur des camps de concentration allemands. Avec émotion, il pense «aux centaines de victimes qui y sont mortes de faim, de froid, d'épuisement ou sous les sévices, et dont nous ne pourrions même jamais retrouver les corps, les cendres ou les fosses communes. Ces victimes ne pourront plus retrouver leur famille affligée, leur travail, leur combat pour la liberté et la démocratie.»<sup>146</sup>. Pour honorer leur mémoire, il insiste pour que les traîtres et les collaborateurs soient punis rapidement et avec fermeté. Il ne faut surtout pas que les intellectuels et les recruteurs puissent s'en sortir, eux qui portent la responsabilité de l'embrigadement d'un si grand nombre de simples d'esprit et de nécessiteux<sup>147</sup>.

À peine deux semaines plus tard, le mardi 15 mai 1945, le président Gillon se voit contraint d'interrompre un exposé intéressant du baron Pierre Nothomb. **Marius Renard** vient d'arriver au Palais de la Nation. À la demande du président Gillon, les vice-présidents et les questeurs vont à sa rencontre et le conduisent dans l'hémicycle. Une longue ovation accompagne Marius Renard alors qu'il gagne son banc<sup>148</sup>. Il semble plus âgé et amaigri. Il est épuisé par les épreuves qu'il a endurées, mais il n'est pas brisé : son caractère droit et indompté et son énergie sont intacts, comme bien des personnes présentes ce jour-là se le rappelleront plus tard<sup>149</sup>. Selon le président Gillon, ce sont précisément ces qualités qui ont permis à Marius Renard de résister à la tyrannie allemande<sup>150</sup>. Le président du Sénat fait l'éloge du bourgmestre qui a symbolisé la résistance dans les communes. Hélas, c'est ce rôle d'exemple qui lui a valu d'être choisi comme otage par l'occupant allemand, un otage qu'on envisageait d'échanger contre un criminel de guerre allemand en fonction du déroulement des hostilités<sup>151</sup>. Selon le président Gillon, on ne peut que se féliciter qu'un tel plan ait été déjoué<sup>152</sup>.

Marius Renard s'excuse de ne pas encore pouvoir s'exprimer avec la netteté d'autrefois; les privations subies dans les prisons allemandes n'y sont évidemment pas étrangères<sup>153</sup>. Il n'en demeure pas moins qu'il est extrêmement reconnaissant de l'accueil enthousiaste que lui ont

<sup>142</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 2 mai 1945, hommage à M. Diriken, Questeur du Sénat, p. 314.

<sup>143</sup> *Ibid.*

<sup>144</sup> *Ibid.*, p. 315.

<sup>145</sup> *Ibid.*

<sup>146</sup> *Ibid.*

<sup>147</sup> *Ibid.*

<sup>148</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 15 mai 1945, réception de M. le sénateur Marius Renard, p. 337.

<sup>149</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 20 juillet 1948, hommage à la mémoire de MM. Maquet et Renard, sénateurs, p. 1723.

<sup>150</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 15 mai 1945, réception de M. le sénateur Marius Renard, p. 337.

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. 337-338.

<sup>152</sup> *Ibid.*, p. 338.

<sup>153</sup> *Ibid.*

réservé ses collègues. Pour le mandataire public qu'il est, il n'y a pas de plus grande joie que l'occasion de remplir sa tâche, aussi bien dans sa modeste mission de mandataire communal que dans sa haute mission de sénateur. Il doute de pouvoir immédiatement apporter une large contribution aux travaux, mais il assure à tous qu'il reprendra de tout cœur son mandat pour le bien de la patrie et pour la liberté<sup>154</sup>. De longs et vifs applaudissements suivent son intervention.

## Épilogue

**Pierre Diriken** demeure sénateur et questeur du Sénat jusqu'en 1946. Le 17 février 1946, il est élu député dans l'arrondissement de Tongres-Maaseik. En 1949-1950, il retrouve les bancs du Sénat en tant que sénateur coopté avant d'être à nouveau élu à la Chambre des représentants. De 1953 à 1958, il est le premier bourgmestre socialiste de Tongres<sup>155</sup>. Il perd la vie dans un accident de la route en sortant de son domicile, le 29 janvier 1960<sup>156</sup>. Ses mandats parlementaires se sont étalés sur près de 35 années.

Ayant lui-même connu l'enfer de Breendonk et de Buchenwald, Diriken tient à faire le maximum pour les anciens prisonniers politiques. Il est à ses yeux inacceptable que l'administration, en 1945, tarde à leur délivrer les tickets de rationnement et le charbon auxquels ils ont droit<sup>157</sup>. Il se soucie des parents inquiets et à la santé fragile des déportés qui ne sont toujours pas rentrés au pays<sup>158</sup>. Et il réclame avant tout un respect sincère et permanent. Il voit d'un mauvais œil la politique de grâce dont bénéficient certains condamnés à mort alors que leur trahison a bien été établie par la justice. Il se remémore les jeunes originaires de sa région, soumis à la torture à Buchenwald. Il considère que c'est par l'entremise de collaborateurs condamnés que ces jeunes ont été arrêtés. Gracier ces collaborateurs revient à infliger un camouflet à tous les prisonniers politiques, pense-t-il<sup>159</sup>. Et ce, alors que le président du Sénat lui a encore assuré, le jour heureux de son retour, que les intéressés auraient des comptes à rendre. Tels sont les sentiments qui envahissent Diriken lorsque des voix s'élèvent, essentiellement dans le camp social-chrétien, pour réclamer un assouplissement de la répression de l'incivisme. Des prêtres et des Flamands catholiques ont pourtant péri dans les camps. Diriken est convaincu que s'ils pouvaient encore faire entendre leur voix, ils comprendraient sa position<sup>160</sup>.

---

<sup>154</sup> *Ibid.*

<sup>155</sup> Luc PEIREN, 'Pierre Diriken', in: *ODIS*, 26 mai 2010 (record last modified date: 3 août 2020), [ <https://www.odis.be/hercules/toonPers.php?taalcode=nl&id=85357> ], consulté le 15 janvier 2021.

<sup>156</sup> *Annales parlementaires*, Chambre, 2 février 1960, Éloge funèbre de M. Diriken, député de l'arrondissement de Tongres, p. 2 ; 'Les socialistes de Tongres en deuil. Pierre Diriken tué en sortant de sa maison', in: *Le Peuple*, 30 janvier 1960 (Archives du Sénat, dossier biographique n° 787, Pierre Diriken) ; 'Begrafenis van volksvertegenwoordiger Diriken te Tongeren', in: *Het Nieuws van den Dag*, 5 février 1960 (Archives du Sénat, dossier biographique n° 787, Pierre Diriken).

<sup>157</sup> Lettre de Pierre Diriken à l'Œuvre nationale des anciens combattants, déportés et prisonniers politiques, 14 juillet 1945 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Pierre Diriken).

<sup>158</sup> Lettre de Pierre Diriken à l'Œuvre nationale des anciens combattants, déportés et prisonniers politiques, 30 juillet 1945 (Service Archives des Victimes de la Guerre, dossier de Pierre Diriken).

<sup>159</sup> *Annales parlementaires*, Chambre, 14 février 1951, interpellation de M. Diriken à M. le ministre de la Justice « sur la mise en liberté du condamné à mort Bex, de Heers (Limbourg) », p. 4.

<sup>160</sup> *Annales parlementaires*, Chambre, 8 juillet 1952, interpellation de MM. Leburton et Collard à M. le ministre des Finances « sur l'illégalité des circulaires du 25 octobre 1950 et du 18 mai 1951 enjoignant aux receveurs des domaines de ne recourir à aucune mesure de contrainte à l'égard des collaborateurs condamnés envers l'État à des dommages-intérêts », p. 26.

**Marius Renard** demeure bourgmestre d'Anderlecht jusqu'à la fin de l'année 1946<sup>161</sup>. Son mandat de sénateur se prolonge jusqu'au 19 juillet 1948, jour de son décès. Au Sénat, il évoque de temps à autre les expériences qu'il a vécues durant la guerre, avec la repartie qu'on lui connaît et avec un trait d'esprit lorsque cela s'impose. Il constate ainsi que certains fonctionnaires du département du Ravitaillement ont été mis en cause au moment de la reconnaissance de tueries privées. Le ministre compétent souhaite que Renard lui donne les noms des intéressés, mais celui-ci refuse de les divulguer en public. Ayant lui-même été victime de la Gestapo, Renard se refuse à la délation<sup>162</sup>. Il ne veut pas davantage voir établir une sorte de hiérarchie dans la détresse. Qu'il s'agisse des prisonniers, des mères, des veuves, des orphelins ou des condamnés, tous font partie, selon Renard, de « l'armée de la souffrance tout entière<sup>163</sup>. » Il estime que le législateur ne peut, à l'égard d'aucun membre de cette armée, se permettre d'attendre plus longtemps<sup>164</sup>.

La vie publique anderlechtoise recèle encore de nombreuses traces de Marius Renard. Citons l'Institut communal Marius Renard dans l'enseignement communal. Fidèle à l'esprit de l'ancien sénateur, cet institut désire donner à tous les élèves une formation de qualité, conciliant rigueur et discipline mais aussi humanisme<sup>165</sup>. La ligne de tram 81 a pour terminus l'arrêt Marius Renard et une rue porte également son nom. On trouve également une rue Marius Renard à Hornu, la commune qui l'a vu naître.

---

<sup>161</sup> Luc PEIREN, 'Marius Renard', in : *ODIS*, 1<sup>er</sup> février 2013 (record last modified date: 8 août 2020), [ [https://www.odis.be/hercules/toonPers.php?taalcode=nl&id=95133#PS\\_BIOGRAFIE\\_95133](https://www.odis.be/hercules/toonPers.php?taalcode=nl&id=95133#PS_BIOGRAFIE_95133) ], consulté le 26 novembre 2020.

<sup>162</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 6 juin 1946, Budgets du ministère du Ravitaillement pour les exercices 1945 et 1946, p. 252.

<sup>163</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, 14 janvier 1947, Projet de loi organisant le statut des prisonniers politiques et de leurs ayants droit, p. 377.

<sup>164</sup> *Ibid.*, pp. 377-378.

<sup>165</sup> [ <https://www.icmr.be> ], consulté le 21 janvier 2021.